

Mairie de
METZERAL
68380



A R R E T E N° 11/2015

**Interdisant l'accès au site Bel'Air aux
personnes non autorisées**

Le Maire de la Commune de METZERAL

VU les articles L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Pénal punissant d'amende ceux qui contreviennent aux règlements légalement faits par l'autorité municipale ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'ordonner des mesures préventives réglementant l'accès au site « Bel'Air » 41, Grand Rue ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Il est strictement interdit à toute personne non autorisée d'entrer dans le site industriel « Bel'Air » situé 41 Grand Rue à METZERAL à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : La commune et ses représentants sont dégagés expressément de toute responsabilité en cas de problèmes ou nuisances causés aux personnes et aux biens dus au non-respect de l'article 1.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Préfet du Haut Rhin, à Maître DORMOY à 69823 BELLEVILLE, à la Brigade de Gendarmerie de Munster, à la Brigade Verte.
Et affichée à la Mairie.

Fait à METZERAL, le 29 juillet 2015

Le Maire
Denise BUHL

